

Référence : ICC-ASP/5/SP/11

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments à la Mission Permanente de ... auprès des Nations Unies et, au nom du Président de l'Assemblée, a l'honneur de se référer à sa note ICC-ASP/5/S/10 du 5 juin 2006, relative à la présentation de candidatures et à l'élection des cinq membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.

À la date du 27 août 2006, le Secrétariat avait reçu les candidatures suivantes:

<i>Groupe régional</i>	<i>Nom du candidat</i>	<i>Nationalité</i>
États d'Afrique	Barry, Abdoulaye	Burkina Faso
	Tutu, Desmond	Afrique du Sud
	Wako, Amos S.	Kenya
États d'Asie	-	-
États d'Europe orientale	Gumi, Viktor	Albanie
	Mazowiecki, Tadeusz	Pologne
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	Robinson, Arthur N.R.	Trinité-et-Tobago
États d'Europe occidentale et autres États	Veil, Simone	France

Comme il ressort du tableau ci-dessus, les conditions minimales requises pour la présentation de candidatures à l'élection des membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes n'ont pas été remplies. Conformément au paragraphe 4 de la résolution, la période fixée pour la présentation des candidatures a été prolongée jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2006 minuit (heure de l'Europe centrale).

Les candidatures doivent être communiquées par la voie diplomatique au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, Cour pénale internationale, Bureau C-0690, Maanweg 174, 2516 AB La Haye, Pays-Bas (ou également par télécopie: +31 70 515 8376, ou par courriel: asp@asp.icc-cpi.int). Si cela est possible, le Secrétariat de l'Assemblée souhaiterait recevoir une version électronique de la candidature et des documents qui l'accompagnent.

La Haye, le 29 août 2006